



Programmes de langues

Programmes, cours et politiques de l'Université

2017-2018

Renseignements sur la publication

Publié par

Gestion de l'effectif étudiant
Université McGill
3415, rue McTavish
Montréal (Québec) H3A 0C8
CANADA

Contenu intégral © 2017 Université McGill. Tous droits réservés, y compris toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit.

L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant partiellement la présentation ou reproduction interdite.

-
- 1 Les langues à l'École d'éducation permanente, page 7
 - 1.1 Au sujet de Langues et communication interculturelle, page 7
 - 1.2 Coordonnées, page 7
 - 1.3 Personnel administratif, Langues et communication interculturelle, page 7
 - 2 Programmes de langue anglaise, page 8
 - 2.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel, page 8
 - 2.2 Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle (Sommaire), page 8
 - 2.2.1 Certificat (Cert.) compétence - anglais pour la communication professionnelle (30 unités) , page 8
 - 2.2.2 Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : règlements universitaires, page 9
 - 2.2.3 Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : test de classement, page 10
 - 2.2.4 L'unité des Langues et communication interculturelle : formation sur mesure en langue anglaise, page 11
 - 2.3 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais – langue et culture (Sommaire), page 11
 - 2.3.1 Certificat (Cert.) Programme intensif d'anglais en anglais langue et culture (160 EUC) , page 11
 - 2.3.2 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence – langue et culture anglaises : Règlements universitaires, page 12
 - 2.3.2.1 Critères d'admission, page 12
 - 2.3.2.2 Formalités d'admission, page 12
 - 2.3.2.3 Exigences du programme, page 12
 - 2.3.2.4 Conditions relatives à l'obtention du certificat de compétence – langue et culture anglaises de McGill, page 12
 - 2.3.3 Tests de classement pour le certificat de compétence en anglais - langue et culture, page 12
 - 2.3.4 Étudiants étrangers, page 12
 - 2.3.5 Hébergement, page 13
 - 2.4 Certificat de compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle (Sommaire), page 13
 - 2.4.1 Certificat (Cert.) compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle (48 UEC) , page 13
 - 2.5 Certificat (Cert.) enseignement de l'anglais pour les enseignants parlant d'autres langues (TESOL) (12 UEC) , page 14
 - 3 Programmes de langue française, page 14
 - 3.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel, page 14
 - 3.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle (Sommaire), page 14
 - 3.2.1 Certificat (Cert.) compétence français pour la communication professionnelle (30 unités) , page 15
 - 3.2.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle : Règlements universitaires, page 16
 - 3.2.3 Certificat de compétence - français pour la communication professionnelle : Test de classement, page 17
 - 3.3 Programme intensif de français : certificat de compétence en français - langue et culture (Sommaire), page 17
 - 3.3.1 Certificat (Cert.) compétence - langue et culture français (intensif) (100 ECU's) , page 17
 - 3.3.2 Programme intensif de français : certificat de compétence – langue et culture françaises : Règlements universitaires, page 18
 - 3.3.2.1 Critères d'admission, page 18
 - 3.3.2.2 Formalités d'admission, page 18
 - 3.3.2.3 Exigences du programme, page 18
 - 3.3.2.4 Conditions relatives à l'obtention du certificat de compétence – langue et culture françaises (intensif) de McGill, page 18
 - 3.3.3 Tests de classement pour le certificat de compétence en français - langue et culture, page 18
 - 3.3.4 Étudiants étrangers, page 19

1 Les langues à l'École d'éducation permanente

1.1 Au sujet de Langues et communication interculturelle

Souhaitez-vous progresser dans votre carrière ou à l'école ? Aimeriez-vous vous intégrer davantage au sein de la société québécoise ou être admissible à certains programmes de McGill ? Grâce à des chargés de cours dynamiques et un milieu d'apprentissage stimulant, l'École d'éducation permanente propose des méthodes éprouvées pour le développement d'habiletés linguistiques. Des milliers de professionnels actifs, de nouveaux montréalais et étudiants provenant de plus de 60 pays peuvent témoigner à quel point nos programmes de langues ont joué le rôle d'un catalyseur dans leur vie.

Les personnes intéressées par des programmes d'immersion dans plusieurs langues, y compris le français, l'anglais et l'espagnol à temps plein ou à temps partiel, peuvent s'inscrire à plusieurs cours et programmes. En plus des cours réguliers de langue seconde, nous offrons une formation sur mesure en anglais, en français ou en espagnol visant des groupes appartenant autant à la communauté locale qu'internationale. Ces programmes spéciaux, élaborés sur mesure, ont pour but de répondre aux besoins particuliers en langues et en communication de sociétés, organisations, agences gouvernementales ou établissements publics ou privé

Les étudiants inscrits dans un cours assorti ou non d'unités ont un accès exclusif, sur l'interface WebCT/Vista, à du matériel pédagogique en ligne leur donnant la possibilité de participer à des projets virtuels ou de renforcer, en dehors de la classe, leur apprentissage de la langue à leur propre rythme. Les outils de communication intégrés à myCourses aident à consolider davantage l'appui pédagogique du chargé de cours.

Le programme mène, sous certaines conditions, au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle. Voir École d'éducation permanente > Domaines d'étude > Programme de langues > Programmes de langue anglaise > Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle (Sommaire) > Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : règlements universitaires.

Le niveau de ce certificat correspond au niveau avancé sur l'échelle de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL).

Module non assorti d'unités - cours préalables

CEGL 102	(11)	Basic English
CEGL 104	(11)	Elementary English 1
CEGL 106	(11)	Elementary English 2

Cours obligatoires (30 unités)

CEEN 211	(3)	Functional English Grammar/Writing 1
CEEN 212	(3)	English Communication Practice 1
CEEN 221	(3)	Functional English Grammar/Writing 2
CEEN 222	(3)	English Communication Practice 2
CEEN 331	(3)	Functional English Grammar/Writing 3
CEEN 332	(3)	English Communication Practice 3
CEEN 411	(3)	English Grammar and Writing Techniques
CEEN 412	(3)	English Oral Communication Techniques
CEEN 421	(3)	English Written Communication Contexts
CEEN 422	(3)	English Oral Communication Contexts

Cours complémentaires

CEEN 301	(3)	English Grammar in Context
CEEN 401	(3)	English Vocabulary in Context
CEEN 402	(3)	English Communication and Cultural Patterns
CEEN 403	(3)	Strategic Communication in English

Notes :

*1 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEEN 221 et CEEN 222 et qui veulent être admis au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle doivent suivre les deux cours complémentaires (CEEN 301 ou CEEN 401 et CEEN 402 ou CEEN 403) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour tout supplément d'information, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

* 2 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEEN 331 et CEEN 332 et qui veulent être admis au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle doivent suivre quatre cours complémentaires (CEEN 301, CEEN 401 et CEEN 402 et CEEN 403) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

*3 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEEN 411 et CEEN 412 ne sont pas admissibles au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle. Toutefois, ils peuvent obtenir une attestation de compétence avancée en anglais s'ils s'inscrivent comme « étudiants à statut particulier » et réussissent les quatre (4) cours du niveau avancé (CEEN 411, CEEN 412, CEEN 421 et CEEN 422) avec une note minimale de B- (65 %).

2.2.2 Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : règlements universitaires

Critères d'admission

Pour être admis au certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle les étudiants doivent :

- Passer le test de classement et être classés à un niveau de compétence égal ou inférieur au niveau intermédiaire élevé (CEEN 331 / CEEN 332); veuillez consulter [section 2.2.3](#) [Certificat de compétence en anglais pour la communication professionnelle : test de classement](#)
www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/pagr

des instructions vous expliquant la démarche à suivre pour accéder à votre résultat. Les renseignements concernant l'inscription au cours vous seront remis à l'occasion du test de classement.

Pour plus de renseignements concernant les dates du test de classement, veuillez consulter notre site Internet : continuingstudies.mcgill.ca/search/publicCourseSearchDetails.do?method=load&courseId=19664

2.2.4 L'unité des Langues et communication interculturelle : formation sur mesure en langue anglaise

L'unité des Langues et communication interculturelle de l'Université McGill propose une formation sur mesure en langue anglaise à des fins professionnelles ou de formation.

Nos programmes élaborés sur mesure permettent de répondre à des besoins spécifiques en langue et en communications de communautés locales et internationales. Nous invitons les personnes appartenant aux groupes suivants à s'inscrire à nos programmes :

- Employés d'entreprises, d'agences gouvernementales, d'organismes et d'établissements divers;
- Professeurs aux niveaux primaire, secondaire ou du cégep, ainsi que les enseignants au niveau universitaire nécessitant l'anglais pour enseigner;
- Autres professionnels faisant usage de l'anglais en milieu de travail ou qui en auront éventuellement besoin;
- Diplômés d'écoles secondaires ou étudiants à l'université.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Internet :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/ppos-de-leep/unites-de-formation/langues-et-communication-interculturelle

2.3 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais – langue et culture (Sommaire)

Le certificat de compétence en anglais – langue et culture a été conçu afin d'offrir une formation intégrée et approfondie en anglais langue seconde ou anglais langue étrangère. Ce certificat comporte huit niveaux (de débutant à avancé).

2.3.1 Certificat (Cert.) Programme intensif d'anglais en anglais langue et culture (160 EUC)

Ce certificat comprend des objectifs d'apprentissage précis ainsi que des stratégies pédagogiques propres à chacun des niveaux pour apprendre à lire, à écrire, à comprendre et à parler l'anglais ainsi que des modules culturels spéciaux dans certains niveaux. Ce programme vise l'acquisition de compétences en langue et en communications ainsi que des connaissances pragmatiques et socioculturelles essentielles afin de permettre aux étudiants de s'intégrer dans un environnement professionnel, universitaire et social anglophone.

En classe et au laboratoire de langue, les professeurs consacrent du temps au développement

CEGL 413	(20)	Intensive English - Advanced A
CEGL 423	(20)	Intensive English - Advanced B

2.3.2 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence – langue et culture anglaises : Règlements universitaires

2.3.2.1 Critères d'admission

- Les étudiants doivent être âgés de 18 ans et plus;
- Les étudiants doivent passer un test de classement afin d'évaluer leur niveau de connaissance. Ce test est valide pour une période maximale d'une (1) année. Au-delà de cette période, les étudiants sont tenus de passer le test à nouveau.

2.3.2.2 Formalités d'admission

Pour s'inscrire au certificat de compétence en langue et culture anglaises les étudiants doivent remplir une demande d'admission (en ligne), y compris :

- les droits d'admission (81,93 \$ CA – non remboursables et sujets à changement sans préavis) et les droits de scolarité en devises canadiennes. Le règlement peut être fait par Visa ou MasterCard, par chèque visé ou par mandat libellé à l'ordre de l'Université McGill;
- une pièce d'identité (passeport ou certificat de naissance). Le candidat doit être âgé de 18 ans ou plus;
- le paiement de l'assurance-maladie auprès de la Croix Bleue (pour les étudiants étrangers).

L'admission au programme se fait par ordre d'arrivée. Ceci est un programme contingent. Les étudiants doivent se présenter au plus tard le troisième jour de classe pour garder leur place, faute de quoi ils devront renoncer à leur inscription. Pour annuler l'inscription à la session en cours, les étudiants doivent faire parvenir une demande à cet effet par écrit avant la fin de la troisième journée de cours aux Services aux clients. Un remboursement des droits de scolarité, moins des frais d'annulation de 200 \$ CA sera émis. Ces frais sont sujets à changement sans préavis.

Pour plus de renseignements sur les dates des sessions, veuillez consulter le site suivant :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/programmes-danglais/certificat-de-competece-eng-langue-et-culture-de-sessions

2.3.2.3 Exigences du programme

Les étudiants doivent obtenir une note minimale de C (55 %) pour réussir un cours. Selon les politiques internes en vigueur concernant les programmes, ils doivent toutefois obtenir une note minimale de B- (65 %) et assister au moins à 80 % des cours pour passer au niveau supérieur.

Un étudiant inscrit à un programme de certificat de compétence ne pourra obtenir plus de deux notes insatisfaisantes par cours (ou par niveau) dans le programme de certificat de compétence. Un étudiant ne peut obtenir plus de deux notes insatisfaisantes pour un même cours à un même niveau dans le programme de certificat de compétence. Un étudiant qui ne peut accéder à un niveau supérieur après deux tentatives doit obtenir la permission du coordonnateur de programme pertinent afin de pouvoir demeurer dans le programme. Les étudiants dont le dossier comporte trois (3) notes insatisfaisantes seront tenus d'abandonner ce programme.

Les étudiants ont la responsabilité de s'assurer qu'ils ont satisfait toutes les exigences établies au programme, faute de quoi ils ne seront pas autorisés à poursuivre le cours auquel ils sont inscrits. Les étudiants sont tenus de communiquer en anglais dans la salle de classe et sur les lieux de l'Université, à l'exception du niveau élémentaire 1 durant les premières semaines de cours. Les étudiants débutant au niveau élémentaire 1 doivent avoir une certaine connaissance de base en anglais.

2.3.2.4 Conditions relatives à l'obtention du certificat de compétence – langue et culture anglaises de McGill

- Les étudiants doivent compléter les deux niveaux avancés du programme avec une note minimale de B- (65 %) aux deux niveaux afin de se qualifier pour le

L'Université McGill ne délivre aucun document relatif à l'immigration. Nous conseillons aux étudiants d'entamer les procédures le plus tôt possible et de faire preuve de patience. Pour d'autres précisions, communiquer avec les Services aux clients ou adressez-vous à l'ambassade ou au consulat du Canada dans votre pays de résidence.

Par règlement du Sénat de l'Université, **TOUS** les étudiants étrangers et les personnes à charge sont tenus d'adhérer au régime d'assurance-maladie de la Croix-Bleue de l'Université. L'assurance offerte par l'Université McGill répond aux exigences d'Immigration Québec relatives aux étudiants étrangers.

Les étudiants ressortissants et résidents d'un des pays mentionné

2.5 Certificat (Cert.) enseignement de l'anglais pour les enseignants parlant d'autres langues (TESOL) (12 UEC)

Ce certificat, non assorti d'unités, en enseignement de l'anglais pour les enseignants parlant d'autres langues (TESOL) est un miniprogramme de quatre (4) cours de 30 heures (12 UEC) pouvant être suivis séparément ou en même temps. Ce certificat de perfectionnement professionnel s'adresse aux enseignants en formation des adultes ainsi qu'aux enseignants en formation continue.

3.2.1 Certificat (Cert.) compétence français pour la communication professionnelle (30 unités)

Ce programme primé de certificat à temps partiel a été conçu pour permettre aux étudiants d'acquérir, à l'oral comme à l'écrit, les connaissances linguistiques et de communication dont ils ont besoin pour évoluer avec aisance dans un milieu professionnel francophone.

Le programme est constitué de dix cours assortis de 3 unités chacun; il équivaut donc à une année d'études universitaires à temps plein. Il commence au niveau intermédiaire bas (cours CEFN 211 et CEFN 212). Les étudiants de niveau débutant ou élémentaire en français doivent suivre un ou des cours préalables assortis d'unités avant de pouvoir être admis au programme. Ces cours ne seront pas pris en compte dans le calcul des unités du certificat. La structure du programme se divise en deux modules :

1) Le module préparatoire comprend quatre cours préalables (un cours de niveau débutant et trois cours de niveau élémentaire) de 39 heures chacun.

2) Le module de communication professionnelle assorti d'unités est composé de dix cours de 39 heures, assortis de trois unités chacun. Il s'agit des cours de niveau 200, 300 et 400.

Le programme est offert trois fois par année. À l'automne et à l'hiver, les modules préparatoire et intermédiaire et avancé assortis d'unités durent 13 semaines. Au printemps, les deux modules durent 9 semaines. Les cours sont offerts le soir en semaine et le samedi matin.

Les étudiants inscrits dans un cours assorti ou non d'unités ont un accès exclusif, sur l'interface WebCT/Vista, à du matériel pédagogique en ligne leur donnant la possibilité de participer à des projets virtuels ou de renforcer, en dehors de la classe, leur apprentissage de la langue. Les outils de communication intégrés à myCourses aident à consolider davantage l'appui pédagogique du chargé de cours.

Le programme mène, sous certaines conditions, au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle (consultez la section « Règlements universitaires »). Le niveau de ce certificat correspond au niveau avancé sur l'échelle de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL). Pour plus de renseignements sur les dates des trimestres, veuillez consulter le site web du Département.

Cours préalables

CEFN 102	(3)	Basic French
CEFN 104	(3)	Elementary French
CEFN 106	(3)	Fundamentals of French Grammar and Writing
CEFN 107	(3)	Fundamentals of French Oral Communication

Cours obligatoires - Intermédiaire et avancé (30 unités)

CEFN 211	(3)	Functional French Grammar/Writing 1
CEFN 212	(3)	French Communication Practice 1
CEFN 221	(3)	Functional French Grammar/Writing 2
CEFN 222	(3)	French Communication Practice 2
CEFN 331	(3)	Functional French Grammar/Writing 3
CEFN 332	(3)	French Communication Practice 3
CEFN 411	(3)	French Grammar/Writing Techniques
CEFN 412	(3)	French Oral Communication Techniques
CEFN 421	(3)	French Written Communication Contexts
CEFN 422	(3)	French Oral Communication Contexts

Cours complémentaires

CEFN 401	(3)	French Vocabulary in Context
CEFN 402	(3)	Persuasive French in Communication

Notes :

* 1 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEFN 221 et CEFN 222 et qui veulent être admis au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle doivent

Nota :

* CFRN 223 (20 UEP) Intensive French - Elementary Low

* CFRN 223 doit être suivi si l'étudiant obtient une note entre 55 et 64 % pour le cours CFRN 203 OU peut être suivi pour remplacer le cours CFRN 203 avec la permission du directeur de programme.

** CFRN 355 (20 UEP) Intensive French - Intermediate High

** CFRN 355 doit être suivi si l'étudiant obtient une note entre 55 et 64 % pour le cours CFRN 343 OU peut être suivi pour remplacer le cours CFRN 343 avec la permission du directeur de programme.

3.3.2 Programme intensif de français : certificat de compétence – langue et culture françaises : Règlements universitaires**3.3.2.1 Critères d'admission**

- Les étudiants doivent être âgés de 18 ans et plus;
- Les étudiants doivent passer un test de classement afin d'évaluer leur niveau de connaissance. Ce test est valide pour une période maximale d'une année. Au-delà de cette période, les étudiants sont tenus de passer le test à nouveau.

3.3.2.2 Formalités d'admission

Pour s'inscrire au certificat de compétence - langue et culture françaises (intensif) les étudiants doivent remplir une demande d'admission (en ligne), y compris :

- le montant des droits d'admission (81,93 \$ CA – non remboursables et sujets à changement sans préavis) et les droits de scolarité en de

valides pour une durée d'une année. Le fait de passer un test de classement n'assure pas une place dans les cours. Les étudiants qui n'ont pas suivi de cours à l'unité des Langues et communication internationale depuis plus d'un an doivent repasser un test de classement.

3.3.4 Étudiants étrangers

Si vous n'êtes pas citoyen canadien ou résident permanent et souhaitez étudier pendant plus d'une session, vous devez faire une demande d'admission pour un an afin d'obtenir un permis d'études et un certificat d'acceptation du Québec.

Les étudiants qui prévoient compléter leurs études pendant une session n'ont besoin que d'un visa de résident temporaire.

Vous pourriez également avoir besoin d'une AVE (autorisation de voyage électronique) ; pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site suivant : www.mcgill.ca/internationalstudents/immigration-documents/ave-et-as

L'Université McGill ne délivre aucun document relatif à l'immigration. Nous conseillons aux étudiants d'entamer les procédures le plus tôt possible et de faire preuve de patience. Pour d'autres précisions, communiquer avec les Services aux clients ou adressez-vous à l'ambassade ou au consulat du Canada dans votre pays de résidence.

Par règlement du Sénat de l'Université, TOUS les étudiants étrangers et les personnes à charge sont tenus d'adhérer au régime d'assurance-maladie de la Croix-Bleue de l'Université. L'assurance offerte par l'Université McGill répond aux exigences d'Immigration Québec relatives aux étudiants étrangers.

Les étudiants ressortissants et résidents d'un des pays mentionnés ci-dessous, et qui sont inscrits à temps plein à l'un de nos programmes, sont admissibles à l'assurance-maladie du Québec. Ils ne sont pas tenus, par conséquent, d'adhérer au régime d'assurance-maladie de la Croix Bleue : ressortissants de la France, du Danemark, de la Suède, de la Nor. 341 Tm(www)Tj'. 8.1rer au ré

CFRN 315	(8)	French Grammar and Writing in Context 2
CFRN 316	(8)	French Vocabulary for Workplace
CFRN 415	(8)	French Writing Techniques for Workplace
CFRN 41638)	(8)	French Written Communication Strategies for Workplace